

de France dans tous les troubles populaires, de s'interposer entre les juges et les coupables, quand lui-même il n'a pas eu en main l'usage d'une autorité temporelle.

Ici se trouve une lacune de 25 années. En voici la raison : ce que l'on vient de lire est extrait de notes manuscrites tirées de diverses sources, et qui m'ont paru curieuses. La correspondance que j'ai annoncée ne commence réellement qu'à l'année 1768, et finit en 1784.

Le Compilateur, MOREL DE VOLEINE.

*(La fin au prochain numéro).*

